

PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE



➤ **L'actualité
de l'UFAS
et de l'UFR**



52^{eme} CONGRÈS CONFÉDÉRAL

➤ **La CGT à l'offensive
sur tous les fronts**





Les spécialistes de l'économie sociale

Trente ans d'expérience
auprès des comités d'entreprise,
des COS et des CASC.

Spécialiste des Organisations Syndicales,
présent auprès de plus de 40 Fédérations,
UD, UL et Comités Régionaux.

- . Expertises Comptables
- . Formation
- . Organisation des comptabilités
- . Commissariat aux comptes

40 experts qui vous sont proches

→ CONTACT

53 – 55, avenue d'Italie
CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
Tél. : 03 22 53 27 47
Fax : 03 22 53 27 49

Siège social
11, rue des Immeubles Industriels
CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01 43 73 90 79
Fax : 01 43 73 92 52

Site : www.coexco.com

ÉDITO



Mireille Stivala,
Secrétaire Générale de la Fédération Santé et Action Sociale.

4-5 | **52^{ème} congrès
de la CGT**

6-8 | **Retour
du 11^{ème} congrès
de l'UFR**

9-11 | **Actualités
de l'UFAS**

Cher.e.s camarades,

Depuis des mois, la multiplication de conflits dans les établissements de Santé et d'Action Sociale traduisent avec force des revendications d'effectifs et budgétaires supplémentaires pour faire face à l'activité croissante. Tous nos secteurs d'activités sont touchés : la psychiatrie, les EHPAD, les structures de prise en charge des personnes âgées et de soins à domicile, les services de maternité, les centres d'IVG, les centres d'accueil pour la protection de l'enfance, les urgences... Des années de politiques d'austérité, exclusivement guidées par une vision comptable d'économies à court terme, ont fini par gravement détériorer notre système de Santé et de protection sociale, ainsi que les conditions de travail et de vie des salarié.e.s, et la qualité de la prise en charge de la population.

Les mouvements de grève importants et croissants qui se développent sur tout le territoire dans les services d'urgences reflètent et expriment un profond malaise ainsi que la colère des personnels médicaux et non médicaux. Ils dénoncent, à travers leur mobilisation par la grève, une politique gouvernementale de Santé qui ne prend plus à bras le corps l'ensemble des problématiques rencontrées sur le terrain et n'apporte aucune réponse volontariste d'envergure nationale.

Nous devons amplifier la résistance face aux politiques d'austérité et de régressions sociales et face aux déclarations inacceptables du gouvernement pour lui arracher les revendications légitimes des salarié.e.s.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale apporte tout son soutien aux personnels actuellement en grève et portera au ministère des solidarités et de la santé l'exigence de l'ouverture immédiate de négociations au niveau national.

Publication de la Fédération
de la santé et de l'action sociale

Commission paritaire n° 0320 S 06676

ISSN : 0299-0369

Tirage : 70 000 exemplaires

Directrice de la publication :

Mireille STIVALA

Rédactrice en chef :

Amélie VASSIVIERE

263, rue de Paris - case 538

93515 Montreuil CEDEX

Tél. 01 55 82 87 47 / 87 70

Impression :

RIVET PRESSE ÉDITION

Tél. 05 55 04 49 50



"La CGT au coeur du travail pour bâtir l'avenir".

115 délégué.e.s étaient présent.e.s à Dijon du 13 au 17 mai pour représenter les 74 985 voix des syndicats de la Fédération Santé et Action Sociale lors du 52^{ème} congrès confédéral.

Ces 5 jours de débats ont permis de construire la feuille de route de la confédération pour les trois prochaines années. Voici l'appel du 52^{ème} congrès de la Confédération Générale du Travail :

LA CGT À L'OFFENSIVE SUR TOUS LES FRONTS

Les 1 000 délégué.e.s réuni.e.s en congrès à Dijon du 13 au 17 mai 2019 décident d'amplifier la mobilisation pour faire échec aux régressions sociales mises en oeuvre par le gouvernement à la botte du patronat.

La lutte des classes est bien réelle, les richesses produites par ceux qui travaillent sont de plus en plus spoliées par une minorité d'ultra riches. Pour conserver leurs privilèges, ils veulent anéantir tous les conquits sociaux arrachés par la lutte des travailleurs. Du Code du travail à la sécurité sociale et l'assurance chômage, tout doit disparaître pour leur assurer une rentabilité financière sans entrave.

La CGT réaffirme son refus du projet de loi de transformation de la Fonction publique en cours qui cherche à anéantir les fondements mêmes du statut. Elle s'engage à le combattre pour continuer à imposer des services publics renforcés, proches et accessibles répondant aux besoins de l'ensemble de la population quel que soit son lieu de vie ou de travail.

N'oublions pas également que sans services publics il n'y a pas d'industries, cette lutte doit être l'affaire de tous les syndicats de la CGT.

La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental «Delevoye» de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants.

Toutes et tous ensemble, mobilisés pour une retraite solidaire par répartition rendant possible un départ à 60 ans à taux plein et avec une pension de 75% du salaire et ne pouvant être en dessous du SMIC ainsi que la reconnaissance des départs anticipés.

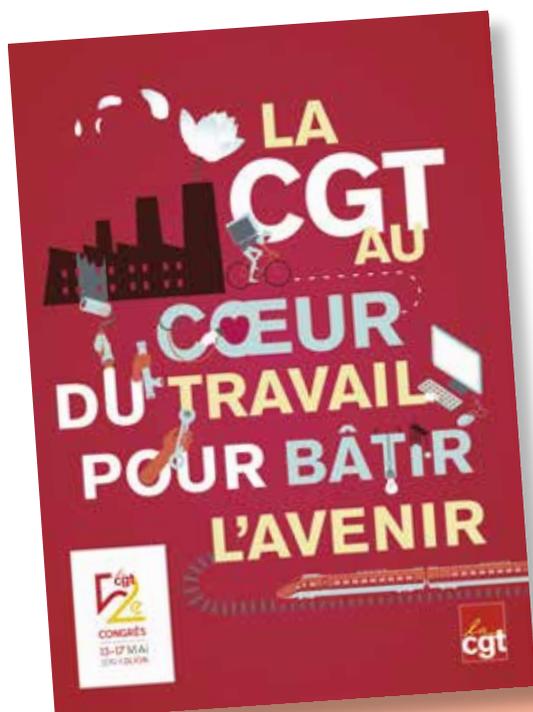
Le congrès affirme qu'il faut augmenter le financement de la retraite par l'augmentation des salaires dont le SMIC à 1800 euros, la lutte pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes le rétablissement des cotisations sociales, bases de notre sécurité sociale intégrale, la suppression des exonérations patronales, dont le CICE et de la CSG sur les revenus du travail et les pensions ou la taxation des revenus financiers ...

Toute la CGT est mobilisée pour la défense des libertés syndicales et lutte contre toutes les discriminations et toutes les violences, notamment policières et judiciaires qui s'intensifient contre les militants syndicaux, la jeunesse et, plus largement tous les citoyens mobilisés dans les entreprises, administrations ou dans les manifestations, qu'ils portent des gilets rouges, jaunes ou roses ... partout où sont partagées nos valeurs. La CGT exige l'annulation de toutes les condamnations prononcées à leur encontre.

Elle réaffirme son combat sans faille contre tous les mouvements d'extrême droite qui se nourrissent des politiques d'austérité et la misère en France, en Europe et dans le Monde.

Ce n'est pas l'immigration qui crée le dumping social mais l'absence de droits, se battre pour les travailleurs migrants, c'est se battre pour tous les travailleurs !

La CGT agit pour la paix, la liberté et la sécurité de tous les êtres humains et affirme que les gouvernements doivent s'engager pour le désarmement. Elle salue l'action de tous les militants qui agissent en ce sens.



Comme le congrès l'a souligné toute la semaine, il y a urgence sociale et urgence climatique, la CGT appelle dès aujourd'hui aux manifestations pour le climat avec les organisations de jeunesse le 24 mai prochain et plus largement dans les mobilisations à venir.

Les syndicats, réunis en congrès, s'engagent à amplifier et à généraliser les mobilisations par la grève et les manifestations dans l'unité et la convergence la plus large pour obtenir le retrait des projets de régression sociale et gagner de nouvelles conquêtes sociales.

Tous dans la lutte au coeur du Travail pour l'avenir et la transformation de la société !

Dijon, le 17 mai 2019.



Les camarades de la délégation de la Fédération Santé et Action Sociale.



Retour du XI^{ème} Congrès de l'UFR (2-5 avril 2019, Mandelieu la Napoule)



C'est un congrès très fraternel, mais aussi et surtout très revendicatif et militant, qui a eu lieu à La Napoule du 2 au 5 avril 2019. Ce magnifique lieu chargé d'histoire sociale, appelé également " Château des mineurs " fut ouvert dès 1947 aux salarié.e.s des Houillères du Bassin du Nord Pas-de-Calais et à leurs familles pour y bénéficier de vacances et pour permettre aussi aux mineurs atteints de silicose de se reposer.

Pendant 4 jours nous y avons débattu de sujets pour mieux vivre sa retraite et défendre et améliorer nos droits.



Interview d'Hélène MICHAULT, nouvelle secrétaire générale élue au congrès de l'UFR Santé Action sociale.

Hélène, tu viens d'être élue SG de l'UFR, pourrais-tu te présenter ?

Je suis infirmière au CHU de Bordeaux, syndiquée depuis 1996, militante depuis le début des années 2000, j'étais secrétaire de mon USD depuis fin 2010 et jusqu'à ce jeudi 28 mars où j'ai passé le relai à des camarades plus jeunes. J'ai été élue à la CEF au congrès de Montpellier, c'est mon premier mandat à la direction fédérale.

La nouvelle Commission Exécutive (CE) et le congrès m'ont élue comme Secrétaire Générale de l'UFR alors que je suis encore active. Cela peut en étonner certain.e.s, mais c'est un choix des retraité.e.s car c'est une véritable activité et les retraités doivent avant tout profiter de leur retraite. Je me mets donc à leur service, mais c'est aussi un militantisme qui va me concerner prochainement.

Ce congrès semblait attendu par nos militant.e.s ?

C'est un congrès que les militant.e.s retraité.e.s attendaient avec impatience car ce mandat, au vu des événements, a été particulièrement long : plus de 4 ans. Le congrès a été reporté en avril 2019 afin qu'il ne se tienne pas la même année que le Congrès Fédéral, et surtout pas la même année que les élections dans la Fonction Publique Hospitalière, élections qui ont eu lieu le 6 décembre dernier et

qui ont mobilisé la majorité des syndiqué.e.s de notre Fédération.

Il y avait donc une forte attente de renouvellement notamment au niveau de la Commission Exécutive, d'ailleurs c'est une commission fortement remaniée qui a été élue puisque sur 30 membres qui viennent d'être élu.e.s, 19 sont des entrant.e.s, c'est à dire plus de 63 %.

Ce congrès a-t-il été un moment important de notre vie fédérale ?

Notre Congrès avait pour ambition d'apporter une « valeur ajoutée » à des résolutions adoptées lors du Congrès Fédéral de 2018, pour les enrichir de l'apport du syndicalisme spécifique des retraité.e.s. que nous travaillons en lien avec l'Union Confédérale des Retraité.e.s.

Les débats ont été passionnés, mais toujours dans la fraternité et le respect. L'ambiance a été sereine et très studieuse. Les expressions de chacune et de chacun ont ainsi pu être entendues.

Ce congrès a été éminemment politique. Les retraité.e.s sont des cibles des gouvernements récents : désindexations des retraites, donc pas de revalorisation depuis plusieurs années, augmentation importante des prélèvements de la CSG, de la CASA... Le résultat est une diminution des pensions. D'autre part, dans nos secteurs de

la Santé et de l'Action sociale, les salaires sans reconnaissance de nos qualifications, l'attaque de la catégorie active, l'instauration de la décote, l'augmentation de la durée de cotisations... induisent des pensions très faibles et même misérables pour un grand nombre des salarié.e.s.

Les retraité.e.s sont parmi les premier.e.s impacté.e.s par le délitement de notre système de Sécurité Sociale induit par la politique néo-libérale d'austérité avec entre autres la diminution des cotisations sociales et des avantages pour les très riches.

Quels sont les principaux thèmes qui ont été abordés et débattus dans les syndicats pour ce congrès ?

Dans la préparation du congrès de l'UFR, le document d'orientation a permis aux camarades de débattre principalement de la défense des services publics et de la Fonction Publique, de la reconquête et de l'amélioration de la Sécurité Sociale et du renforcement de notre organisation.

Pendant le congrès le débat a été riche et

intéressant lors de la table-ronde « retraites », avec la présence d'un camarade belge de la FGTB, un camarade italien de la SPI-CGIL, la présidente de la commission femmes de la FERPA, une élue CGT au conseil d'administration de la CNRACL et un camarade du secteur confédéral retraite. Les différentes réformes des systèmes de retraite en France et en Europe ont toutes une même visée : remettre en cause les droits fondamentaux des salarié.e.s au profit du grand patronat, donc des plus riches.

Sur la proposition de notre fédération d'un grand Service Public de la Santé et de l'Action Sociale, nous avons débattu de l'accès aux soins pour tou. te.s les retraité.e.s, le suivi post professionnel, l'accès aux prestations sociales, la dégradation des conditions de travail et l'augmentation des pensions pour raison d'invalidité qui sont très faibles...

Il y a aussi une grande inquiétude sur la qualité de prise en charge de la perte d'autonomie avec un paradoxe : le nombre de seniors augmente, le gouvernement veut les faire travailler plus longtemps, le grand patronat veut

La nouvelle CE UFR élue.





Les studieux congressistes en plein travail.

transformer la perte d'autonomie en profit, mais la qualité de la prise en charge est rarement posée, si ce n'est par les personnels en grève. Là aussi, les congressistes ont tenu à faire des propositions et des perspectives de luttes.

Et nous avons abordé le renforcement de notre organisation syndicale pour aller à l'offensive sur les revendications des retraité.e.s. Notre fédération perd 9 syndiqué.e.s sur 10 lors des départs en retraite, un chiffre bien supérieur à la moyenne de notre confédération, les congressistes ont manifesté une volonté forte de faire évoluer ce chiffre. Alors que notre fédération est l'une des seules actuellement à voir son chiffre de syndiqué.e.s continuer à augmenter, c'est l'une de celles qui en perd le plus au moment du départ à la retraite. Les congressistes ont voulu un engagement fort pour inverser la tendance. Des pistes de travail et d'organisation ont été proposées. La nouvelle Commission Exécutive a pour mission de travailler à encourager la syndicalisation des retraité.e.s de notre fédération et améliorer la qualité de vie syndicale.

Vous avez donc une feuille de route bien remplie votée par nos syndicats de la Santé et de l'Action sociale ?

De nombreuses propositions ont été apportées, les documents amendés par les syndicats ont été très largement approuvés afin de donner un mandat très fort à la nouvelle CE de l'UFR Santé Action sociale pour une activité très combative. La nouvelle Commission Exécutive va maintenant

pouvoir se mettre au travail en conservant cette atmosphère du congrès de la Napoule à la fois conviviale et studieuse. Les nouveaux statuts votés ont été publiés dans le bulletin fédéral (n°04 du 23 avril) et nous allons publier notre document d'orientation amendé base de travail pour la CE et nos syndicats.

Notre congrès a appelé les retraité.e.s à rejoindre la CGT pour s'engager massivement dans la mobilisation unitaire qui perdure avec 9 organisations de retraité.e.s et participer à l'ensemble des luttes avec les citoyennes et citoyens pour améliorer notre système solidaire de Sécurité Sociale financé par les cotisations sociales issues du travail, défendre la Fonction publique et condamner toutes les attaques visant les libertés individuelles et collectives.

La lutte doit s'amplifier dès à présent contre une réforme de retraite d'un régime universel à points qui à terme va baisser les retraites de 30 %. Le gouvernement prépare une nouvelle loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie pour la fin d'année sans le financement nécessaire pour des moyens pourtant très urgents au regard de la situation intolérable des résident.e.s et salarié.e.s des maisons de retraites.

Nous voulons relever le défi du syndicalisme CGT intergénérationnel et de l'activité spécifique à mener avec plus d'un million de retraité.e.s de la Santé et de l'action sociale dans tous les territoires. ■

Accueil et prise en charge des personnes socialement dépendantes : La désinstitutionnalisation a bon dos !

Après la baisse des financements dans les établissements sociaux et médico-sociaux, les coupes budgétaires, les Contrats Pluriannuels Objectifs et de Moyens (CPOM) généralisés et autres dispositions visant une optimisation du service rendu, voici la nouvelle mesure à la mode : la désinstitutionnalisation, vantée par le « plan quinquennal d'évolution de l'offre médico-sociale ».

Le rapport Piveteau de 2014 a ouvert le bal de la macronie en transformant l'offre médico-sociale. La France appelle à une désinstitutionnalisation à tout crin afin de répondre à l'appel de Catalina DEVILAR, rapporteur de l'ONU.

Ainsi, l'inclusion des personnes en situation de handicap passerait donc par la fermeture des internats, au nom de leurs besoins d'émancipation sociale, comme tout un chacun.

Sous couvert de socialisation, l'externalisation des prises en charge initie le processus de désinstitutionnalisation :

- **La mise en place de CLEX (Classe Externalisée) au sein des collèges se généralise mais la réalité montre un tout autre visage sur le terrain :** des moyens rudimentaires de fonctionnement pour les professionnels non reconnus par les enseignants de l'Éducation Nationale ; des jeunes mis à l'écart pendant les temps récréatifs, des conventions avec ces mêmes collèges « travesties » par les besoins de prendre en charge les cas dits difficiles, sans même avoir de notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), etc...

- **Les moyens humains « détournés » viennent mettre en péril le cadre institutionnel.** Dans le meilleur des cas, l'unique accompagnement est l'éducatif. Dans le pire des cas, une classe regroupe les jeunes ayant les troubles les plus sérieux, ce qui interdit tout acte d'enseignement, tant les comportements mêlés sont explosifs. Il est donc impossible d'évoluer dans un contexte « classique » d'apprentissage alors que c'est l'essence même des ITEP !

- **La perte de sens du travail éducatif s'accroît** tant à l'encontre des collaborations pédagogiques (où les éducateurs ne sont tenus qu'à un rôle de référents du cadre à respecter), que sur les décisions d'externaliser la prise en charge en limitant les temps de présence sur l'institution, et du coup, les interactions nécessaires dans le travail relationnel avec ces jeunes.

Que dire de la fermeture des internats d'Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP), qui n'offre d'autres choix qu'à un retour au domicile pour des enfants et adolescents ayant des troubles psychiques, laissant les parents à bout de souffle sans solution face à la souffrance de leurs enfants ?

Que dire des IME (Institut Médico Educatif) quasiment obligés de créer des structures « hors les murs » pour répondre aux injonction des ARS, mais ceci bien sûr « à moyens constants », donc en appauvrissant la couverture de prise en charge des enfants et adolescents accueillis ?

Que dire de celles et ceux ayant l'obligation de rester à l'école jusqu'à 16 ans, alors que l'Education Nationale n'a pas les moyens de cette ambition et souffre d'un cruel défaut d'auxiliaires de vie scolaire pour tous ?

Que dire de la loi Élan, véritable coup de poignard concernant l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap ?

Enfin, combien d'entreprises ne respectent-elles pas l'inclusion des 6% de personnels en situation de handicap dans leurs effectifs, au regard du taux de chômage de cette population, et que fait le gouvernement pour contraindre les employeurs de façon véritablement dissuasive ?



À travers un discours généraliste, « novlangue lénifiante » dévalorisant le travail des professionnel.le.s et des institutions, le gouvernement actuel valide le « tout ou rien » mais surtout le « rien » à travers la mise en place de plateformes « censées » accompagner les personnes concernées et répondre à leurs besoins. Dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » et de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) qui porte également le projet SERAFIN-PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements au parcours des Personnes Handicapées), il est souvent prévu l'accès à une place en liste d'attente dans un des services du dispositif sous un délai pouvant parfois atteindre un an !



L'inclusion dans les différents lieux de socialisation et dans la cité est un droit.

Des améliorations sont

indispensables concernant les aménagements physiques des lieux d'accueil au public.

Des parents, faute de solutions sur le territoire français, envoient leurs enfants en Belgique... Et pourtant, c'était bien l'objet de la loi du 11/02/2007 sur l'égalité des chances des personnes en situation

LA MALTRAITANCE N'EST PAS DU CÔTÉ DES SOIGNANT.E.S MAIS DES POUVOIRS PUBLICS QUI :

- **ne donnent plus aux personnels les conditions dignes pour exercer leur travail,**
- **déqualifient ou embauchent des professionnel.le.s non formé.e.s,**
- **« rationalisent » l'accompagnement en une série d'actes normés faisant fi de la relation,**
- **coupent les subsides à ces lieux de vie au nom de la logique gestionnaire du moindre coût,**
- **renvoient aux parents la responsabilité de trouver eux-mêmes les solutions quant à la prise en charge de leurs enfants.**

de handicap, partant du principe d'une inclusion pleine et entière de tous.te.s.

Les familles ne peuvent se substituer à la solidarité nationale dans le médico-social. Nous demandons que la loi de 2005 soit effective en termes d'adaptation et de mise en œuvre de compensations permettant une réelle intégration des personnes en situation de handicap. ■

Secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif : Les employeurs se regroupent en confédération

Le 17 avril 2019, après plusieurs mois de tractations, quatre organisations employeurs se sont officiellement regroupées au sein d'une confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif : il s'agit de NEXEM, la FEHAP, la Croix-Rouge Française et UNICANCER.

Cette confédération, dont le champ (dit périmètre 38) comprend des accords collectifs mais également des conventions collectives telles que la convention collective des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), la convention collective des Centres de Lutte Contre le Cancer, la convention collective du 26 août 1965, la convention collective du 31 octobre 1951, la convention collective du 15 mars 1966 et les accords collectifs de la Croix Rouge, affiche ses ambitions : mettre en place un socle commun sur plusieurs thèmes de négociation comme la formation professionnelle, la qualité de vie au travail, le glissement vieillesse technicité, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le travail de nuit, l'égalité professionnelle, les contrats courts, contrats de chantier et périodes d'essai.

Parallèlement, les employeurs annoncent maintenir les conventions collectives existantes (pour le moment...) avec certains regroupements, comme

la CCNT66 et celle des CHRS, avec un noyau dur de négociation autour des classifications et des rémunérations. Une négociation qui va démarrer dès le 26 juin pour la CCNT66, les CHRS et la convention de 1979 (médecins spécialisés) dernièrement absorbée par NEXEM et qui, selon ce dernier, devrait être finalisée pour le 1^{er} semestre 2020.

Cette confédération va donc à terme se substituer à UNIFED (Union des fédérations et syndicats d'employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif)

Tout cela, d'évidence, préfigure à terme la mise en place d'une convention collective unique et étendue pour le secteur, ce que ne conteste pas NEXEM qui s'est créée autour de ce projet : c'est l'objectif que se fixe le syndicat employeur malgré les réticences d'autres organisations employeurs au sein de la confédération.

NEXEM a la présidence de cette confédération pour les deux années à venir.

Ce syndicat employeur, qui a rencontré l'ensemble des organisations syndicales de salarié.e.s au cours de réunions bilatérales, indique qu'il subit de fortes pressions de ses adhérents dont la majorité ne veut plus de la CCNT66 jugée trop contraignante pour leur politique de ressources humaines...

Cette confédération dont le nom à ce jour n'est pas connu, a sollicité auprès de la Direction générale du travail une mesure transitoire de représentativité dans l'attente d'une reconnaissance complète de la représentativité de la confédération par le Haut Conseil au Dialogue Social en 2021, indispensable pour les employeurs afin de valider la signature et l'extension des futurs accords qui sortiront des négociations.

Pour NEXEM, il est vital de structurer le secteur et de regrouper les différentes organisations patronales, annonçant sans ambiguïté que l'avenir du secteur passe par une convention collective unique et que les employeurs souhaitent disposer d'un outil conventionnel plus adapté aux besoins du secteur. Le tout sera de savoir si cet outil sera aussi adapté aux salarié.e.s et aux usagers qui subissent de plein

fouet depuis plusieurs années, la restructuration à marche forcée du secteur sur fond de politique d'austérité et de réduction drastique des coûts.

Les grandes manœuvres patronales autour de la renégociation de nos acquis conventionnels fondamentaux ont donc démarré. Les employeurs commencent d'ailleurs à prendre les devants en précisant que les négociations à venir ne pourront s'opérer qu'à moyens constants, ce qui préfigure déjà du niveau conventionnel envisagé par la confédération.

La délégation CGT (UFAS et UFSP) qui a rencontré NEXEM à l'occasion d'une réunion bilatérale le 10 mai dernier a réaffirmé son souhait d'une convention collective unique et étendue de haut niveau, rappelant qu'au regard de la dégradation constante et inquiétante de notre secteur d'activité, tant en termes de conditions de travail que de politique salariale ou de financement des structures, il n'était pas envisageable de négocier en deçà de l'existant dans les différentes conventions collectives.

LA VIGILANCE EST DONC PLUS QUE JAMAIS DE MISE FACE À LA STRATÉGIE PATRONALE.

GROUPE 3E
Constructeurs d'alternatives

CONSULTANTS 3E
EXPERTISE 3E
HBCT 3E
COMMISSARIAT 3E

www.3econsultants.fr

Une offre complète de services pour les Syndicats de salariés et les Instances Représentatives du Personnel

- Analyse des stratégies de groupe ;
- Etudes en lien avec les territoires ;
- Diagnostics et recommandations dans les domaines économiques, financiers, sociaux, organisationnels et juridiques ;
- Examen des conditions d'hygiène et de sécurité au travail, (HSCT) ;
- Formation, Conseil et veille juridique ;
- Etudes, benchmarks de la concurrence nationale et internationale, monographies de groupes ;
- Comptabilité et Audit des comptes CE et IRP ;
- Analyses critiques des politiques « RH » dont les politiques de rémunérations, de formations, de mobilités professionnelles ;
- Assistance pro-active lors des « ruptures » : plans de restructurations, licenciements économiques, fusions, acquisitions, OPA (...)
- Commissariat aux comptes ...

Alliance IRP

Cabinet d'expertise comptable et de conseil
exclusivement au service des Instances Représentatives du Personnel



EXPERTISE & CONSEIL

sur la situation économique et financière
sur les orientations stratégiques
sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

FORMATION DES ÉLUS

CSE/CE
et commission SSCT

GESTION QUOTIDIENNE du CSE/CE

Obligations comptables et de transparence financière
Passage en CSE et transfert de patrimoine

ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE INSTANCE

Mise en place du CSE/CE, projets, agenda social

Alliance IRP
vous accompagne
tout au long de votre mandat

CONTACTEZ NOUS

☎ 05 62 24 36 45

✉ info@alliance-irp.fr

📍 2, Rue d'Austerlitz
Bâtiment A
31000 Toulouse